

2023  
COMMISSIONS DE  
WORLD ATHLETICS

DOSSIER  
D'INFORMATION



WORLD  
ATHLETICS



# SOMMAIRE

1.	INTRODUCTION . . . . .	4
2.	RÔLE DES COMMISSIONS . . . . .	4
3.	CHAMP DE COMPÉTENCE DES COMMISSIONS . . . . .	4
4.	MEMBRES DES COMMISSIONS . . . . .	6
5.	RÉUNIONS ET TRAVAIL ATTENDU . . . . .	6
6.	ÉTAPES JUSQU'À LA NOMINATION . . . . .	7
6.1.	ÉTAPES 1 – Dossier de candidature . . . . .	7
6.2.	ÉTAPES 2 – Évaluation par le Panel de nomination . . . . .	8
6.3.	ÉTAPES 3 – Vérification de l'éligibilité des candidats présélectionnés . . . . .	9
6.4.	ÉTAPES 4 - Recommandation et décision . . . . .	9
7.	RÉGLEMENTATION APPLICABLE . . . . .	9
7.1.	Règles de gouvernance (tome B3.1). . . . .	9
7.2.	Règles de vérification d'éligibilité (tome B3.2). . . . .	10
7.3.	Code de conduite en matière d'intégrité (tome D1.1) . . . . .	10
8.	CALENDRIER . . . . .	10

## 1. INTRODUCTION

Le présent Dossier d'information énonce les étapes et les critères à respecter par toute personne souhaitant présenter une candidature en vue d'une nomination en tant que membre de l'une des trois commissions suivantes de World Athletics :

- Commission des compétitions
- Commission du développement
- Commission de la gouvernance

Il existe également une Commission des athlètes composée de membres élus par les athlètes ou nommés par le Conseil, au terme d'une procédure différente. Elle n'est donc pas abordée dans le présent document.

La mission du Panel de nomination est de faire paraître des annonces, d'évaluer puis de formuler des recommandations au Conseil sur les propositions de candidature pour les trois commissions.

Vous pouvez écrire à [nominations.panel@worldathletics.org](mailto:nominations.panel@worldathletics.org) si vous avez des questions concernant les informations contenues dans le présent document.

## 2. RÔLE DES COMMISSIONS

La mission des commissions est d'apporter son expertise et de conseiller le Conseil. D'autre part, sur demande, elles peuvent également être amenées à conseiller le Président de World Athletics, le Bureau exécutif, le Directeur général, les Directeurs, ainsi que d'autres commissions et groupes de travail. Les commissions ont un rôle consultatif et rendent compte au Conseil. Elles n'ont pas le pouvoir de prendre des décisions au nom du Conseil ou de World Athletics.

## 3. CHAMP DE COMPÉTENCE DES COMMISSIONS

Les membres des commissions contribueront aux réflexions portant sur le développement, l'innovation et la croissance de notre sport dans le cadre du rôle spécifique dévolu à chaque commission. Le champ de compétence de chacune des trois commissions (Compétitions, Développement et Gouvernance) est décrit ci-après. La mission et les responsabilités de chaque commission sont précisées dans leur mandat respectif (cahier des charges) qui est disponible sur le site Internet [en cliquant ici](#).

Commission	Champ de compétence
<b>Compétitions</b>	<p>Les membres de la Commission des compétitions sont au cœur des réflexions et des débats visant à étendre les compétitions d'athlétisme à travers le monde. Ils seront directement impliqués dans divers sujets tels que le format des programmes de compétition, les nouveaux types de compétitions, l'innovation pour rendre les compétitions plus attrayantes, le renforcement des compétences des officiels, etc. Les membres jouent un rôle clé car ils conseillent, partagent leur expertise sur de multiples aspects de l'athlétisme et sur les questions liées à la compétition auprès de nombreuses parties prenantes telles que la Commission des athlètes, les professionnels accrédités, etc.</p> <p>En règle générale, les membres sont appelés à apporter leur contribution et leur expertise dans les domaines suivants : le programme de compétition; le format et les systèmes de qualification des championnats du monde d'athlétisme et des Jeux olympiques; le calendrier général des compétitions, des circuits de meetings et des courses; le classement mondial, le programme de certification des équipements; les Règles de compétition et les Règles techniques ainsi que les réglementations connexes.</p>
<b>Développement</b>	<p>Les membres de la Commission de développement ont un rôle crucial pour accompagner la croissance, le développement et l'administration de l'athlétisme à tous les niveaux du sport, en adéquation avec le Plan mondial pour l'athlétisme 2022-2030.</p> <p>Les membres seront amenés à travailler sur des thématiques telles que : les programmes de formation et de développement de World Athletics, notamment l'élaboration du contenu de la plateforme d'apprentissage en ligne (Education Hub) et la recherche de la meilleure stratégie à adopter pour utiliser cet outil pédagogique en complément des cours et des formations en présentiel, l'objectif étant de recruter, fidéliser et valoriser davantage de personnes dans le monde de l'athlétisme, en particulier les entraîneurs, les officiels et les administrateurs, en veillant également à ancrer la parité femmes-hommes dans notre stratégie.</p> <p>Outre la stratégie en matière d'éducation, les membres participeront au processus continu de révision et d'amélioration de nos programmes de formation des entraîneurs et des officiels. Par ailleurs, grâce à leurs conseils, ils contribueront à la mise en œuvre de notre programme Kids' Athletics et à la réalisation des objectifs ambitieux que nous avons fixés pour, d'une part, amener les enfants du monde entier à pratiquer une activité physique, et, d'autre part, pour établir des partenariats avec les gouvernements en vue d'inscrire l'athlétisme dans les programmes scolaires du monde entier. En outre, l'expérience et la vision des membres de la Commission du développement seront un atout majeur pour permettre à World Athletics de mieux soutenir ses Fédérations membres et de ses Associations continentales et répondre à leurs besoins.</p>
<b>Gouvernance</b>	<p>Les membres de la Commission de la gouvernance prendront part à un large éventail de projets portant sur la gouvernance. Les membres devront se consacrer avec passion aux questions liées à la gouvernance. Ils seront soucieux d'améliorer et de faire respecter les normes les plus strictes en matière d'intégrité, de promouvoir les meilleures pratiques de gouvernance et la conformité éthique, notamment par l'élaboration de ressources pédagogiques, en veillant à ce qu'elles puissent être appliquées, adaptées et ancrées au sein des structures de World Athletics, de ses Associations continentales et ses Fédérations membres.</p> <p>Récemment, les membres de la Commission de la gouvernance ont joué un rôle central pour aider World Athletics (en collaboration avec les autres commissions) et ses parties prenantes à aborder les enjeux complexes liés à la gouvernance auxquels l'athlétisme est confronté. En 2023, la Commission de la gouvernance a travaillé notamment sur le déploiement au niveau mondial d'une formation en ligne sur l'intégrité et les normes éthiques, sur la mise en œuvre d'une politique et de normes en matière de protection à adopter par les Fédérations membres. La Commission a également travaillé sur la révision des Statuts dans la perspective du Congrès qui aura lieu cette année.</p> <p>Le travail de la Commission porte également sur l'examen des règles et règlements actuels et à venir; le travail d'audit (qu'il s'agisse d'audits internes ou d'audits de World Athletics [par ex. l'ASOIF]); l'identification des améliorations à apporter pour perfectionner et renforcer la structure de gouvernance de World Athletics.</p>

Comme indiqué ci-devant, chaque commission opère dans le cadre d'un mandat (cahier des charges) qui définit les rôles et responsabilités propres à chacune d'elles. Le mandat actuel (disponible [en cliquant ici](#)) sera réexaminé et mis à jour pour la période 2023-2027, en concertation avec les commissions avant d'être soumis à l'approbation du Conseil.

En outre, chaque commission élaborera un plan quadriennal qui s'alignera à la fois sur le Plan stratégique 2024-2027 de World Athletics (qui doit être approuvé par le Conseil de World Athletics à la fin de l'année 2023) et sur le Plan mondial pour l'athlétisme 2022-2023. Le plan quadriennal propre à chaque commission définit les travaux à mener et les résultats spécifiques à atteindre au cours de son mandat. Le plan quadriennal est examiné et révisé chaque année pour veiller à la cohérence avec les différents projets menés par le(s) département(s) de World Athletics concerné(s). Pour information, le plan quadriennal actuel de chaque commission est disponible sur le site Internet [en cliquant ici](#).

Le président de chaque commission est le principal responsable du travail de la commission dont il a la charge, ce qui comprend, sans s'y limiter, l'établissement de l'ordre du jour (en concertation avec le directeur compétent à World Athletics). En outre, le président de commission est chargé de diriger et de coordonner l'avancée des travaux de la commission, de présider les réunions, d'établir le calendrier des réunions et de présenter les comptes rendus au Conseil. Le président de commission doit également faire rapport, au moins deux fois par an, portant sur l'avancée des travaux menés par la commission au regard de son plan quadriennal et devra formuler des recommandations au Conseil.

Selon les besoins, chaque commission travaillera en étroite collaboration avec le(s) directeur(s) de World Athletics compétent(s) et d'autres membres du personnel qui auront pour mission d'aider les commissions.

#### **4. MEMBRES DES COMMISSIONS**

Les commissions sont composées de huit (8) à douze (12) membres, dont au moins deux (2) membres du Conseil. Le Président de WA est membre de droit de chaque commission.

Une personne ne peut être membre de plus de deux commissions à la fois, sauf si le Panel de nomination estime que cela est justifié à titre exceptionnel.

Le mandat durera environ quatre ans à compter de la date de nomination (prévue à la fin du mois de septembre 2023) jusqu'à la clôture du Congrès électoral de 2027. Les membres des commissions actuellement en exercice peuvent briguer un nouveau mandat.

Les membres seront désignés par le Conseil, sur recommandation du Panel de nomination.

La nomination des membres des commissions est fondée sur le mérite. Il est tenu compte de leurs connaissances, leurs compétences et expertise dans le domaine d'activité de la commission concernée. En second lieu, les critères complémentaires suivants sont retenus pour la sélection des membres : chaque commission doit comprendre, de préférence, au moins une personne de chacune des six Régions continentales ainsi qu'un membre représentant la Commission des athlètes. En outre, la répartition femmes-hommes doit être d'au moins 40 %.

Le Responsable du Panel de nomination est M. Gord Orlikow (CAN). La liste complète des membres du panel est disponible [en cliquant ici](#).

#### **5. RÉUNIONS ET TRAVAIL ATTENDU**

Au cours du mandat de quatre ans, chaque commission se réunira au moins trois fois par an.

Au moins une de ces trois réunions annuelles se tiendra en personne, en règle générale à Monaco. Les autres réunions des commissions se tiendront à distance par vidéoconférence.

La première réunion des commissions nouvellement nommées devrait avoir lieu à la fin du mois d'octobre 2023 (date à confirmer).

Compte tenu de la place importante qu'occupent les commissions, le volume de travail est constant tout au long de l'année. Elles travaillent en principe en sous-groupes constitués de membres qui se consacrent à des dossiers et des projets spécifiques entre les réunions. Un investissement supplémentaire en temps peut également être nécessaire pour traiter des questions urgentes ou lorsqu'un membre de la commission est nommé au sein d'un groupe de travail ou d'un panel de façon à faire le lien avec la commission. Les membres de la commission sont donc censés participer aux travaux de la commission entre les réunions par courrier électronique et/ou à distance.

Outre les réunions de leur commission, tous les présidents de commission se réunissent, au moins une fois par an, pour leur permettre de travailler ensemble sur des initiatives communes, de prendre connaissance des dernières actualités présentées par le Directeur général et les Directeurs concernés, et d'harmoniser les stratégies de travail en cours et futures.

La mission de membre de commission est basée sur le volontariat. Néanmoins, World Athletics verse une indemnité journalière de 150 USD pour chaque réunion tenue en présentiel. World Athletics couvrira également les frais de voyage, d'hébergement et de repas, conformément à la politique de World Athletics.

## 6. ÉTAPES JUSQU'À LA NOMINATION

Le processus de nomination d'un membre de commission se déroule en quatre étapes :

- Étape 1 – Dossier de candidature
- Étape 2 – Évaluation par le Panel de nomination
- Étape 3 – Vérification de l'éligibilité des candidats présélectionnés
- Étape 4 – Recommandation et décision

### 6.1. ÉTAPE 1 – Dossier de candidature

Les personnes qui souhaitent postuler pour devenir membre d'une commission doivent envoyer les documents indiqués ci-après au Responsable du Panel de nomination, **au plus tard le 11 juin 2023 (23 h 59, heure d'été d'Europe centrale)**, par courriel à [nominations.panel@worldathletics.org](mailto:nominations.panel@worldathletics.org).

Éléments à fournir :

- a. Le Formulaire de proposition d'un candidat dûment rempli. Ce formulaire sera diffusé par voie de circulaire et est disponible en téléchargement sur le site Internet de World Athletics [\[en cliquant ici\]](#);
- b. Une lettre de motivation qui doit préciser l'aptitude du candidat à occuper l'un des postes de membre de commission (au regard des critères énumérés à la section 6.2 du présent document), ses compétences et son expérience, ses objectifs en termes de contribution à la commission et les raisons de sa candidature; et,
- c. Un CV et le nom de deux personnes de référence.

Les candidats peuvent solliciter l'appui de leur candidature auprès de la Fédération membre ou l'Association continentale à laquelle ils sont affiliés ou, le cas échéant, associés. Si un expert souhaite poser sa candidature à un poste au sein d'une commission, il peut soit solliciter l'aval du Directeur général de World Athletics ([jon.ridgeon@worldathletics.org](mailto:jon.ridgeon@worldathletics.org)) soit présenter directement sa candidature.

Le Panel de nomination doit évaluer en priorité les candidats qui ont obtenu l'appui d'une Fédération membre ou d'une Association continentale. Si le Panel de nomination estime que les compétences, l'expertise, les connaissances des candidats et les autres critères complémentaires sont insuffisants pour la commission concernée, le Panel peut tenir compte des candidatures présentées par les experts recommandés par le Directeur général.

Une Fédération membre ou une Association continentale peut soutenir la candidature de plusieurs postulants. Si une Fédération membre ou une Association continentale soutient une candidature, le conseil d'administration, le comité exécutif ou l'organe équivalent de la Fédération membre ou de l'Association continentale doit adopter une résolution approuvant le soutien au(x) candidat(s).

Si le candidat obtient le soutien escompté, le Formulaire de proposition d'un candidat doit être signé par le candidat et le plus haut responsable (p. ex. le président, le secrétaire général ou le directeur général) de la Fédération membre ou de l'Association continentale du candidat. Dans le cas où le candidat est le plus haut responsable, le Formulaire doit être signé par la personne se trouvant immédiatement après dans la hiérarchie de la Fédération membre ou de l'Association continentale, selon le cas.

#### **Les candidats :**

- doivent être âgés de 18 ans ou plus;
- ne peuvent être des membres du personnel de World Athletics ni de l'Unité d'intégrité de l'athlétisme;
- ne peuvent être membres (à moins de siéger en qualité de membre du Conseil) d'aucun des organes indépendants de World Athletics (cf. la liste de ces organes indépendants qui est disponible [en cliquant ici](#));
- doivent être déclarés éligibles au sens de l'article 65.2 des Statuts de World Athletics, conformément aux Règles de vérification d'éligibilité.

Les candidats doivent posséder une bonne compréhension de l'anglais et une bonne maîtrise orale de cette langue.

## **6.2. ÉTAPE 2 – Évaluation par le Panel de nomination**

Le Panel de nomination examinera et procédera à l'évaluation de tous les dossiers de candidature. Lorsqu'il le juge approprié, il peut entreprendre toute enquête et solliciter des entretiens, ce qui comprend la possibilité de contacter les personnes de référence.

Pour statuer sur les candidats à recommander au poste de membre d'une commission, le Panel de nomination doit :

- a. tenir compte des compétences des candidats, de leurs connaissances et expertise spécifiques dans le domaine couvert par la commission;
- b. s'assurer que chaque commission est composée de préférence d'au moins une personne de chaque Région continentale et d'un membre représentant la Commission des athlètes. En outre, la répartition femmes-hommes doit être d'au moins 40 %.



Le Panel de nomination dressera une liste préliminaire de candidats et demandera à ces derniers de se soumettre à une procédure de vérification d'éligibilité précisée à l'étape 3 ci-après.

### **6.3. ÉTAPE 3 – Vérification de l'éligibilité des candidats présélectionnés**

Tous les candidats présélectionnés devront faire l'objet d'un Examen d'intégrité effectué par le Panel de vérification d'éligibilité, conformément aux Règles de vérification d'éligibilité. Aucun candidat présélectionné ne peut être recommandé pour une nomination s'il n'a pas été déclaré éligible par le Panel de vérification.

Le Panel de vérification est une instance indépendante de World Athletics.

La procédure de vérification comprend deux étapes : le candidat remplit un formulaire et le Panel de vérification procède à l'examen de l'intégrité du candidat.

L'Examen d'intégrité effectué par le Panel de vérification consiste à vérifier que le candidat est en mesure de respecter les normes élevées de conduite et d'intégrité requises pour la fonction, qu'il est de bonne moralité et qu'il jouit d'une bonne réputation (c'est-à-dire être déclaré Éligible).

Les candidats qui ont déjà fait l'objet d'une vérification d'éligibilité par le Panel de vérification doivent de nouveau se soumettre à la procédure. Cependant, en fonction de la date à laquelle ils ont été déclarés éligibles précédemment, ils peuvent bénéficier d'une procédure accélérée.

Les candidats seront tenus informés par courrier s'ils sont éligibles ou non.

### **6.4. ÉTAPE 4 - Recommandation et décision**

Au terme de l'étape 3, le Panel de nomination fera part au Conseil de ses recommandations pour la désignation des membres des commissions, y compris des présidents. Cette étape devrait avoir lieu à la fin du mois de septembre 2023.

Une fois les recommandations validées par le Conseil, tous les candidats seront informés de la décision.

Chaque membre de commission devra signer une Lettre de nomination.

## **7. RÉGLEMENTATION APPLICABLE**

Un certain nombre de Règles et de Règlements de World Athletics s'appliquent spécifiquement aux candidats ainsi qu'aux membres des commissions qui seront désignés. C'est pourquoi tous les candidats doivent en prendre connaissance avant de déposer leur candidature. Vous trouverez ci-après un récapitulatif de cette réglementation applicable. Chacun des documents cités ci-après est disponible dans le Livre des réglementations [en cliquant ici](#).

### **7.1. Règles de gouvernance (tome B3.1)**

Les Règles de gouvernance fixent les procédures applicables aux Commissions, mais également au Conseil, Bureau exécutif et autres organes relevant de la structure de gouvernance de World Athletics.

La règle 5 décrit le processus de nomination des membres des commissions, la nature et l'objet de chaque commission, les modalités pour la tenue des réunions ainsi que le champ de compétence.

## 7.2. Règles de vérification d'éligibilité (tome B3.2)

Les Règles de vérification d'éligibilité définissent le rôle, la composition et les responsabilités du Panel de vérification ainsi que les critères et la procédure de vérification d'éligibilité, y compris l'Examen d'intégrité.

## 7.3. Code de conduite en matière d'intégrité (tome D1.1)

Le Code de conduite en matière d'intégrité est au cœur des principes d'intégrité de World Athletics. Il définit les normes de conduite élevées attendues de tous les Officiels de World Athletics ou des personnes briguant un poste d'Officiel de World Athletics. Les membres des Commissions sont des Officiels de World Athletics.

## 8. CALENDRIER

DATES	DÉMARCHE	CONTACT et OÙ TROUVER L'INFORMATION
4 mai 2023	<p>Appel à candidatures pour les postes de membre de Commission.</p> <p>Toutes les Fédérations membres / Associations continentales sont informées par voie de circulaire.</p> <p>Dossier d'information disponible sur le site Internet de World Athletics <a href="#">en cliquant ici</a>.</p> <p>Pour toute question au sujet du processus de candidature, vous pouvez contacter M. Gord Orlikow, responsable du Panel de nomination.</p>	<p><a href="https://www.worldathletics.org/about-iaaf/documents/2023-elections-appointments">https://www.worldathletics.org/about-iaaf/documents/2023-elections-appointments</a></p> <p><a href="mailto:nominations.panel@worldathletics.org">nominations.panel@worldathletics.org</a></p>
du 4 mai au 11 juin 2023	<p>Les candidats qui le souhaitent sollicitent l'appui d'une Fédération membre ou d'une Association continentale (quant aux experts, ils peuvent solliciter l'appui du Directeur général de World Athletics, le cas échéant).</p> <p>Pour tous les candidats : préparation de leur dossier de candidature.</p> <p>Les coordonnées des Fédérations membres et des Associations continentales sont disponibles sur le site Internet de World Athletics <a href="#">en cliquant ici</a>.</p>	<p><a href="https://www.worldathletics.org/about-iaaf/structure/member-federations">https://www.worldathletics.org/about-iaaf/structure/member-federations</a></p>
au plus tard le 11 juin 2023 à 23 h 59	Dépôt du Formulaire de proposition d'un candidat par les Fédérations membres ou les Associations continentales	<p><a href="mailto:nominations.panel@worldathletics.org">nominations.panel@worldathletics.org</a></p>
du 11 juin au 30 juin 2023	Examen des Formulaires de proposition d'un candidat par le Panel de nomination.	
juillet 2023	Le Panel de nomination établit la liste des candidats présélectionnés et les tient informés.	

DATES	DÉMARCHE	CONTACT et OÙ TROUVER L'INFORMATION
de la fin juillet à août 2023	<p>Le Responsable conformité et risques prend contact avec les candidats présélectionnés.</p> <p>Le Panel de vérification procède à la vérification d'éligibilité des candidats présélectionnés et envoie le résultat de la vérification aux candidats.</p> <p><i>Tous les candidats présélectionnés doivent être déclarés éligibles par le Panel de vérification.</i></p>	<a href="mailto:compliance@worldathletics.org">compliance@worldathletics.org</a>
fin août/début septembre 2023	À la suite des élections du Congrès 2023, appel à candidatures pour la nomination des membres du Conseil et des membres de la Commission des athlètes (ou leurs représentants) qui siégeront au sein des trois commissions.	
mi ou fin septembre 2023	Le Panel de nomination fait des recommandations au Conseil quant aux personnes proposées pour siéger dans les commissions en qualité de président ou de membre.	
fin septembre 2023	<p>Le Conseil nomme le président et les membres de chaque commission.</p> <p>Tous les candidats sont informés du résultat du processus de nomination.</p> <p>Publication de la liste des membres des commissions sur le site Internet de World Athletics disponible <a href="#">en cliquant ici</a>.</p>	<a href="https://www.worldathletics.org/about-iaaf/structure/commissions">https://www.worldathletics.org/about-iaaf/structure/commissions</a>
fin octobre 2023	Première réunion des commissions (date à confirmer).	

